

# Programme Plantez le Décor 2026

Du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher



## Guide du planteur

PETR Centre-Cher  
4 rond-point Henri Farman  
18 000 Bourges  
02 46 59 15 47  
[tvb@petr-centrecher.fr](mailto:tvb@petr-centrecher.fr)

# Présentation de l'opération

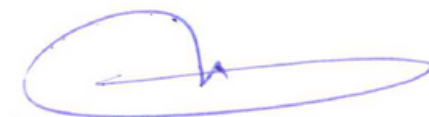
La Région Centre Val de Loire soutient activement le programme de plantation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre-Cher, grâce aux fonds du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2024-2030.

Le programme « Plantez le Décor » est une opération collective destinée à accompagner la **plantation de haies champêtres, de bosquets, d'alignements** composés d'essences végétales locales et de vergers constitués de vieilles variétés locales pour soutenir notre biodiversité locale, participer à une gestion durable de notre ressource en eau et ainsi contribuer à la résilience de notre territoire.

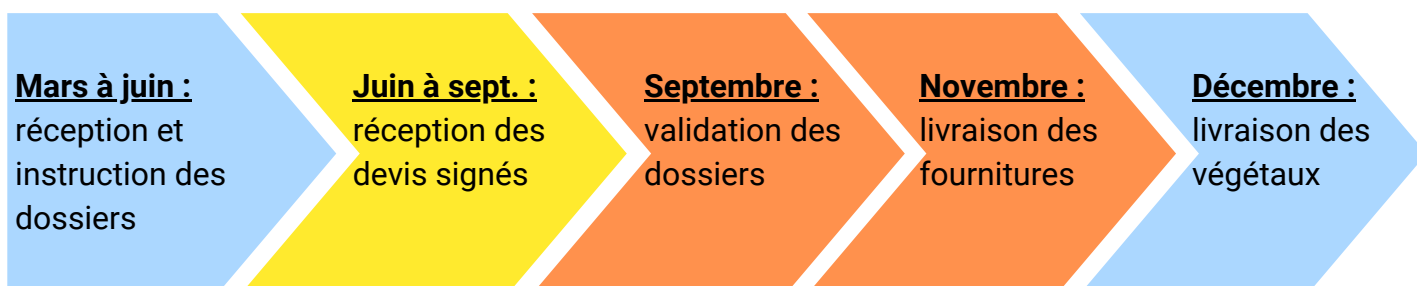
Pour cela, chaque année, le PETR Centre-Cher (pilote de l'opération) organisera une commande groupée de plants et de fournitures, qui seront livrés en décembre (sous réserve de fonds disponibles). **La trésorerie est avancée par le PETR Centre-Cher, chaque planteur devra s'acquitter uniquement de son reste à charge.**

Au travers de ce document, vous prendrez connaissance des conditions d'éligibilité au programme « Plantez le Décor », de son organisation, et des règles techniques et législatives à respecter pour bien planter.

Jacques Peskine  
Vice-Président du PETR Centre-Cher



## L'essentiel



# Sommaire

|                                                                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Le label Végétal Local</b>                                                                                                                    | <b>4</b>  |
| <b>Les modalités d'aide à la plantation</b>                                                                                                      | <b>5</b>  |
| • Les conditions d'éligibilité                                                                                                                   | 5         |
| • Les conseils techniques                                                                                                                        | 8         |
| • Le montage de l'opération                                                                                                                      | 9         |
| • L'instruction du dossier                                                                                                                       | 13        |
| • Le suivi des plantations                                                                                                                       | 16        |
| <b>Annexes</b>                                                                                                                                   | <b>17</b> |
| • Annexe 1 : carte de localisation des zones prioritaires                                                                                        | 17        |
| • Annexe 2 : haies, composition et fournitures                                                                                                   | 18        |
| • Annexe 3 : bosquets, essences et fournitures                                                                                                   | 23        |
| • Annexe 4 : alignements d'arbres, essences et fournitures                                                                                       | 26        |
| • Annexe 5 : vergers, essences et fournitures                                                                                                    | 28        |
| • Annexe 6 : tableau récapitulatif des essences végétales éligibles (haies, bosquets, alignements) et de leurs caractéristiques générales        | 30        |
| <br><b>Des fiches techniques simplifiées sont disponibles sur le <a href="#">site internet</a> du PETR Centre-Cher sur les thèmes suivants :</b> |           |
| • Fiche technique n°1 : emplacement des plantations et biodiversité                                                                              |           |
| • Fiche technique n°2 : la préparation du terrain                                                                                                |           |
| • Fiche technique n°3 : le transport, le stockage des végétaux et fournitures, et la mise en jauge des jeunes plants                             |           |
| • Fiche technique n°4 : la plantation                                                                                                            |           |
| • Fiche technique n°5 : la protection des plants contre les dégâts générés par le gibier                                                         |           |
| • Fiche technique n°6 : l'entretien des plantations                                                                                              |           |
| • Fiche technique n°7 : les lois et usages à respecter                                                                                           |           |

## Une marque de l'Office français de la biodiversité

Végétal local est une marque collective simple qui a été créée à l'initiative de trois réseaux : les Conservatoires botaniques nationaux, le Réseau Haies France et Plante et Cité en 2015.

Dans la mesure des stocks disponibles, le programme Plantez le Décor s'approvisionnera en plants attributaires de la marque (liste des espèces en annexe 6). La plantation de plants certifiés Végétal Local garantit :

- **L'origine des plants** : chaque plant bénéficiant de la marque est porteur d'une traçabilité indiquant de quelle région écologique il est issu. 11 différentes ambiances écologiques en France sont ainsi valorisées.
- **Des végétaux adaptés aux territoires** : un végétal issu d'une des 11 régions est porteur d'adaptations génétiques locales qu'il a développées depuis des millénaires par une co-évolution avec les plantes et animaux de son milieu. Elles lui permettent de participer à la fonctionnalité écologique des milieux et de conserver son potentiel adaptatif vis-à-vis des changements globaux, maladies et parasites.
- **Des producteurs de proximité** : collectés dans chacune des 11 régions, les végétaux sont produits par des semenciers et pépiniéristes dont l'activité économique n'est pas délocalisable. Ces filières locales participent au développement social et économique des régions.



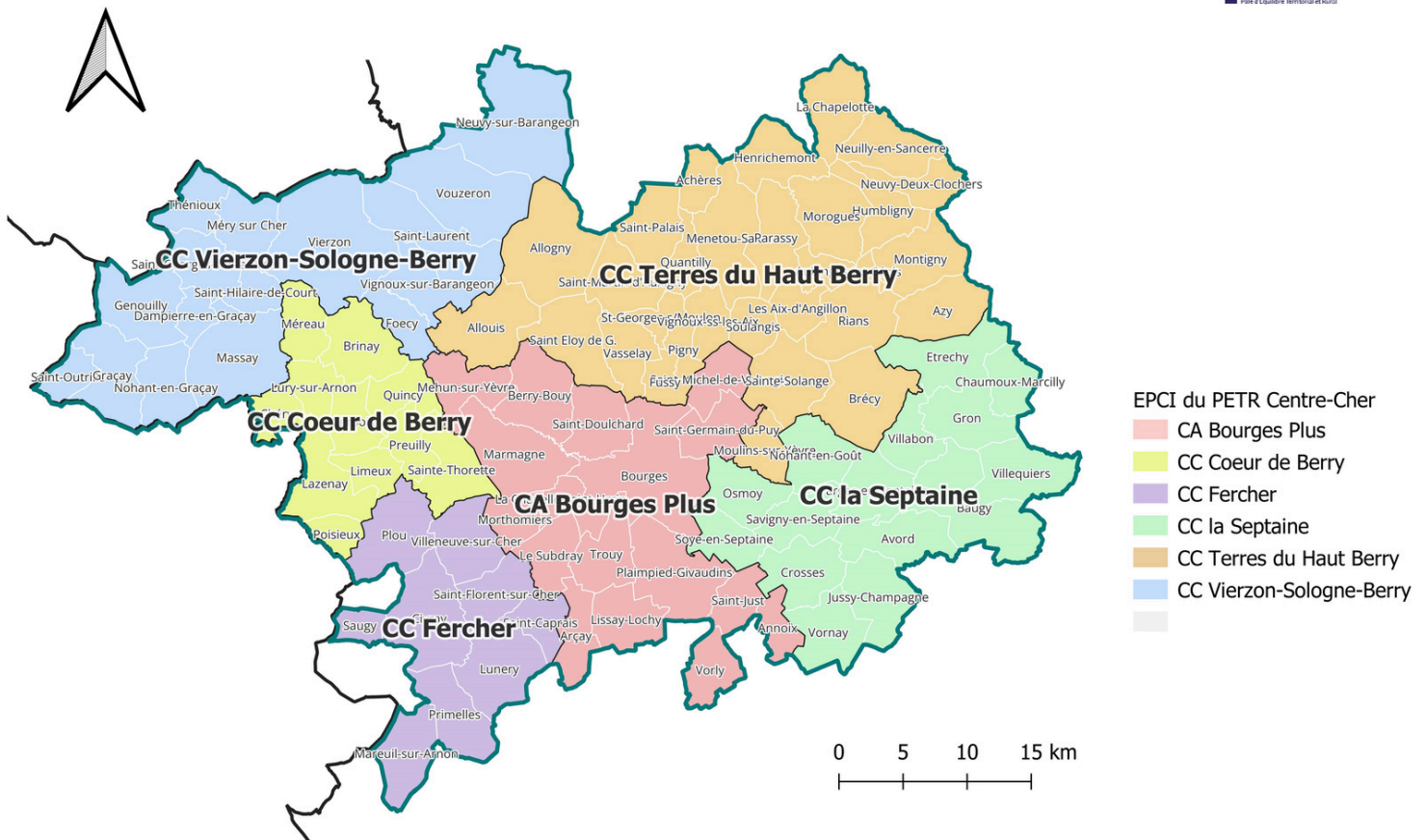
# Les modalités

## A. Les conditions d'éligibilité

### Les bénéficiaires

Les parcelles concernées par le programme de plantation doivent impérativement être situées sur le territoire des Communautés de Communes et d'Agglomération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher.

**Tout propriétaire ou locataire** (avec l'accord du propriétaire) peut bénéficier de l'opération Plantez le Décor : collectivité, particulier, agriculteur, entreprise, association...



## Les formes végétales éligibles

Chaque plantation devra respecter les recommandations techniques simplifiées définies dans la 2ème partie de ce document et se conformer aux prescriptions édictées dans les annexes.

### Haie champêtre (option ouverte à tous).

- **Minimum linéaire de 100 m** sans condition de continuité
- Plantation sur **2 lignes en quinconce**. Prévoir une **largeur d'au moins 3m** pour permettre le développement de la haie
- **Suivant les trames proposées en Annexe 2**, composées de jeunes plants de 6 essences différentes
- Possibilité pour les particuliers de mutualiser 2 projets de plantation pour atteindre les 100 m éligibles et déposer un dossier de demande de subvention commun (sous réserve que les 2 projets soient de même nature, à proximité l'un de l'autre et de l'accord du PETR Centre-Cher)
- Pour les particuliers, plantation visible depuis l'espace public

### Regarnissage de haies champêtres plantées précédemment avec Plantez le Décor (option ouverte à tous).

- Pour les haies ayant subi des **dégâts à cause de la sécheresse** et ayant été plantées **maximum 5 ans avant l'opération en cours**
- Si **les dégâts concernent entre 25 et 50%** de la plantation
- Liste précise des espèces impactées et du nombre d'individus/espèce pour un remplacement à l'identique selon les stocks disponibles
- Option permettant l'achat de nouveaux plants via la commande groupée de l'opération Plantez le Décor mais **sans financement** au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- Eligibilité sur **présentation de photos** qui pourra être éventuellement complétée par un contrôle d'un agent du PETR Centre- Cher
- Modalité ouverte une seule fois par haie à regarnir
- Option soumise à l'avis du PETR Centre-Cher

### Bosquet (option ouverte à tous).

- Minimum de 100 m<sup>2</sup> et maximum 1ha
- Plantation suivant un schéma spécifique
- Composé de jeunes plants d'au minimum 6 essences différentes
- Essences à choisir dans la liste proposée en Annexe 3
- Pour les particuliers, plantation visible depuis l'espace public

Alignement d'arbres (option ouverte exclusivement aux collectivités).

- **Minimum 5 arbres et maximum 30 arbres**
- **Composé d'arbres en tige d'au minimum 3 essences différentes**
- Essences à choisir dans la liste proposée en Annexe 4

Verger (option ouverte exclusivement aux collectivités).

- **Minimum 5 arbres et maximum 30 arbres**, plantés sur une parcelle ouverte à tous
- **Composés d'arbres en demi-tiges**
- Essences à choisir dans la liste proposée en Annexe 5



**Les plantations impliquant l'arrachage d'une haie, d'un bosquet ou d'un alignement d'arbres champêtres existants ne sont pas éligibles.**

En effet, plus une haie est âgée, plus elle est stratifiée, plus elle accueille des sujets d'âge différents (de jeunes plants jusqu'aux individus morts), plus elle accueille de biodiversité et assure son rôle écologique (infiltration et épuration des eaux, protection de la faune, protection contre les nuisances – bruits, pollutions, vents...).

Combinée à une prairie, une bande enherbée, un talus et/ou un fossé, une haie verra son intérêt écologique augmenté.

*Les végétaux, fournitures et montants éligibles*

Seuls les plants et fournitures (paillage biodégradable et protection contre le gibier) proposés en annexe 2 à 6 sont éligibles au programme

Les jeunes plants seront labellisés Végétal Local - Bassin Parisien Sud dans la mesure du possible. Les essences constituant les haies et bosquets seront donc adaptées en fonction de la disponibilité des plants.

L'investissement total par dossier doit être inférieur ou égal à 10 000€ TTC

*Cas particuliers*

Pour certains projets (bord de cours d'eau, intra-parcellaire, milieux naturels...), le PETR Center-Cher sera amené à vérifier leur pertinence auprès de partenaires locaux : syndicats de rivière, association d'agroforesterie, etc. Le schéma de plantation et les espèces plantées seront adaptés en fonction de leur avis.

## B. Les conseils techniques

En complément des fiches techniques fournies en parallèle de ce guide, et pour mener à bien vos plantations, un agent du PETR Centre-Cher se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet et dans la constitution du dossier de demande de subvention.

**Un accompagnement spécifique**, sur site, est possible, sur demande, au cas par cas. Cet accompagnement concernera :

- Le choix des végétaux et l'emplacement des plantations en fonction de l'environnement (sol, paysage, etc.),
- Les conseils dans la préparation du terrain, la réalisation et l'entretien des plantations,
- Les lois et usages à respecter (distances et hauteurs légales de plantations, etc.).

Également, des ateliers pourront être organisés et ouverts à tous les planteurs sur les **techniques de taille**.

La viabilité technique de chaque projet sera étudiée par les services du PETR Centre-Cher en partenariat avec les acteurs locaux identifiés : syndicat de rivières, association naturaliste, association d'agroforesterie, etc. avant d'être soumis au vote du PETR Centre-Cher.

Tout projet jugé non viable et invalidé par le PETR Centre-Cher ne pourra être accompagné dans le cadre de Plantez le Décor.



## C. Le montage de l'opération

### Le montant de l'aide

#### Les zones à enjeux :

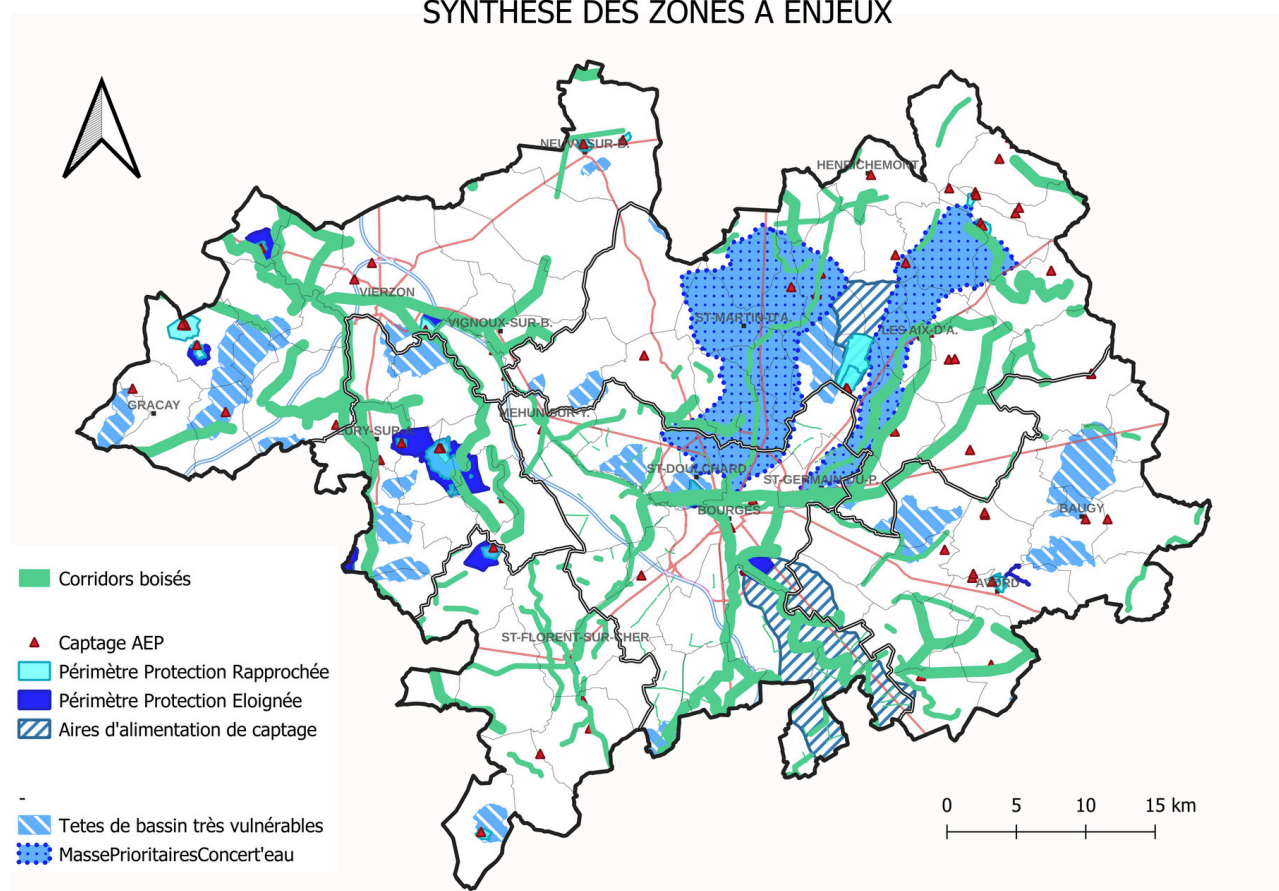
Grâce aux fonds du Contrat Régional de Solidarité Territoriale attribués par la Région Centre Val de Loire, le programme Plantez le Décor subventionne à un taux de **80% du coût TTC des plants et fournitures** (cf. listes en annexe 2 à 6) nécessaires aux plantations situées sur les zones prioritaires suivants :

- Bassins versants du Moulon et du Colin
- Têtes de bassin à sensibilité élevée
- Captages pour l'alimentation en eau potable
- Corridors boisés

Si la plantation de haies ou de bosquets se fait au sein d'une zone prioritaire identifiées dans la carte ci-avant, ou si le projet de plantation est en faveur d'un milieu naturel et/ou d'une espèce et accompagné par un expert institutionnel\* local, le taux sera porté à 80%.

Lors de l'instruction de votre dossier, le PETR Centre-Cher vérifiera si la parcelle concernée par le projet de plantation est au sein d'une zone prioritaire.

SYNTHESE DES ZONES A ENJEUX



Cette carte est également disponible en annexe 1 et sur le [site internet](#) du PETR Centre-Cher.

### **L'accompagnement des plantations hors des zones à enjeux :**

En dehors de ces zones à enjeux, le taux de financement sera de **60%** pour :

- Les plantations de haies supérieures à 350 mètres linéaires (ml)
- Les plantations de bosquets supérieurs à 750 m<sup>2</sup>
- Les plantations d'arbres d'alignements et de fruitiers (exclusivement pour les collectivités)

Pour tous les autres projets (**haies entre 100 et 350 ml et/ou bosquets entre 100 et 750 m<sup>2</sup>**), la subvention accordée sera de 40%.

| Taux d'aide                                       | Cas de figure                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 80%                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Plantations dans une zone prioritaire</li><li>• Plantations favorables à un milieu naturel et/ou une espèce et accompagnées par un expert institutionnel</li></ul>                                                                             |
| 60%                                               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les grands projets (haies <math>\geq</math> 350ml ; bosquets <math>\geq</math> 750m<sup>2</sup>) hors zones prioritaires</li><li>• Plantations d'arbres d'alignement et/ou de fruitiers (collectivités) sur l'ensemble du territoire</li></ul> |
| 40% (hors zones prioritaires)                     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Haies entres 100 et 350 ml</li><li>• Bosquet entre 100 et 750 m<sup>2</sup></li></ul>                                                                                                                                                          |
| 0% mais tarifs privilégiés de la commande groupée | <ul style="list-style-type: none"><li>• Regarnissage de haies</li></ul>                                                                                                                                                                                                                |



**Expert institutionnel possible :** Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val de Loire, syndicats de rivières, Nature 18, CPIE Brenne-Berry, Agence Régionale de Biodiversité Centre-Val de Loire, Office National des Forêts, Ligue de Protection des Oiseaux, Centre Régional de la Propriété Forestière, Fédération des Chasseurs.

**Forme de l'accompagnement :** il devra au minimum prendre la forme d'un rapport d'une ou plusieurs pages justifiant de la pertinence écologique du projet.

### **L'attribution de la subvention régionale**

Après enregistrement et validation du dossier de demande de subvention complet par le PETR Centre-Cher, **réceptionné dans les délais notifiés**, un schéma de plantation sera fourni au planteur accompagné d'une estimation financière détaillée, chiffrée et prenant en compte la subvention régionale et d'un bon de commande, soumis à la signature de l'intéressé.

Le PETR Centre-Cher étudiera et validera ou non les projets déposés, au regard des financements disponibles et de la viabilité du projet.

A partir de la signature de ces documents, aucune modification ne pourra être apportée au projet de plantation.

Le PETR Centre-Cher se réserve le droit de revoir les estimations financières, après la signature du premier envoi, en fonction de la disponibilité des végétaux et fournitures et des prix proposés par les fournisseurs. Dans la mesure du possible, ces 2èmes estimations seront égales ou inférieures à la première estimation. Dans le cas contraire, le PETR soumettra cette 2ème estimation à la signature du planteur, sans que cela ne remette en cause l'exécution du projet.

## Commande, livraison et réception des plants et fournitures

### La commande

Le PETR Centre-Cher effectuera une **commande groupée** des plants et fournitures éligibles auprès des fournisseurs désignés, d'après les estimations financières établies et confirmées.

### La livraison et la réception

**Deux distributions distinctes** seront réalisées. La première, pour le paillage et les protections contre le gibier, se déroulera en novembre et la deuxième, pour les plants et les arbres, se fera en décembre (périodes de livraisons susceptibles d'évoluer). Le PETR Centre-Cher notifiera chaque porteur de projet de la date, du lieu et du créneau horaire auxquels il devra venir réceptionner ses commandes.

Afin d'assurer la bonne organisation de la livraison et de la réception des commandes, une réponse par le planteur à cette notification devra impérativement être donnée au PETR Centre-Cher, dans les délais impartis. Cette réponse devra indiquer le nom de la personne réceptionnant la commande, ainsi que ses coordonnées téléphoniques.

A la réception de la commande, les documents suivants seront soumis à la signature du bénéficiaire de la subvention :

- Un bon de livraison attestant que la livraison est conforme à la commande passée auprès du PETR Centre-Cher
- Une décharge spécifiant :
  - Que le PETR Centre-Cher a livré des végétaux en bonne santé et des fournitures en bon état,
  - Qu'à partir de la réception au lieu de livraison, l'état des plants et fournitures commandés est de la responsabilité du bénéficiaire de la subvention



**Conseil :** Si les plants ne peuvent être plantés dès leur réception, ils devront être mis en jauge par les planteurs (cf. fiche technique n°2).

En aucun cas, notamment lors du transport, les racines des plants ne doivent être exposées à la lumière.



L'état des végétaux et fournitures commandés qui ne seront pas réceptionnés par le ou les bénéficiaires au lieu, date et créneau-horaire préalablement communiqués par le PETR Centre-Cher, ne sera plus de la responsabilité du PETR Centre-Cher mais de celle du porteur de projet. Les végétaux et fournitures non réceptionnés par le porteur de projet leurs seront tout de même facturés.

### La facturation

La facturation (encaissement des chèques, ...), d'un montant égal à l'**estimation financière finale (subvention régionale déduite)**, sera envoyée après la livraison des plants et fournitures **par le Trésor Public** pour le compte du PETR Centre-Cher. Le règlement de cette facture sera à adresser au Trésor Public dont l'adresse sera précisée sur le titre de paiement.

## D. L'instruction du dossier

### Les pièces nécessaires

Tous les documents constituant le dossier de demande de subvention devront être renseignés et signés par le demandeur de la subvention et remis en une seule fois.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

- **Le dossier de demande d'aide** à la plantation (voir formulaire joint)
- **Un plan cadastral** (disponible en mairie, sur [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) ou sur [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr) - voir tutoriel ci-dessous) faisant apparaître clairement le projet :
  - la parcelle concernée (de manière intégrale),
  - la localisation et la longueur des plantations,
  - l'échelle et l'orientation du plan de situation.
- **Un plan de situation** (voir tutoriel page 13 du guide planteur) permettant de localiser précisément la parcelle concernée par rapport aux autres
- Pour les particuliers, **des photos du lieu de la plantation**, prises d'une voie ouverte à la circulation publique
- Pour les structures privées (entreprise, agriculteur...), **un extrait KBis** (ou tout document justifiant de l'existence juridique de la structure)
- **L'attestation de propriété** des parcelles concernées par le projet ou l'accord écrit du propriétaire dans le cas d'une location, d'une exploitation en fermage (voir documents fournis dans le dossier de demande d'aide)
- En cas de plantations mitoyennes, l'engagement écrit des bénéficiaires riverains à prendre en charge, selon un arrangement consensuel qui sera précisé, le coût de plantation et de son entretien (voir document fourni dans le dossier de demande d'aide)
- **La demande d'établissement d'une estimation financière détaillée** (voir document fourni dans le dossier de demande d'aide)
- **L'estimation financière signée**, établie par le PETR Centre-Cher (envoyée en septembre)
- Les collectivités devront fournir **une copie de la délibération** portant délégation de pouvoir de son organe délibérant au Maire, au Président, au bureau ou au directeur de la structure pour la signature des devis et bons de commande. Celle-ci devra préciser le montant unitaire autorisé.

Après le dépôt du dossier complet, toutes modifications du projet instruit devront faire l'objet de l'accord du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher.



## Tutoriel explicitant les attendus en termes de plan cadastral, via Geoportail

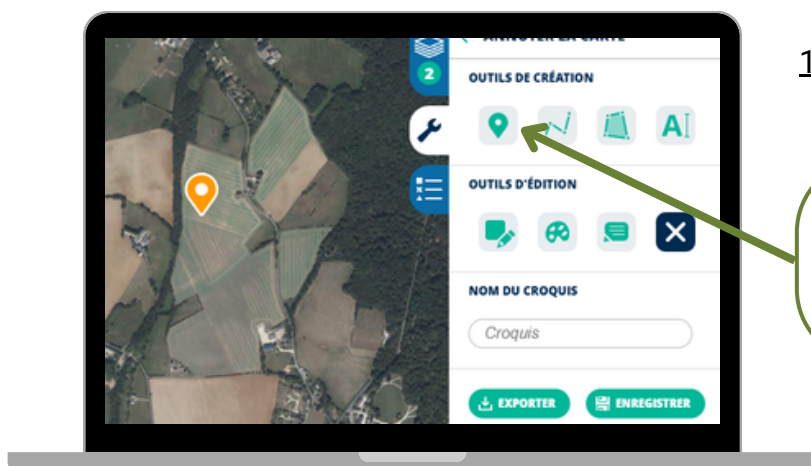
Une fois sur le site de [Géoportail](https://geoportail.gouv.fr) :

Indiquer l'adresse du lieu de plantation ou la référence cadastrale



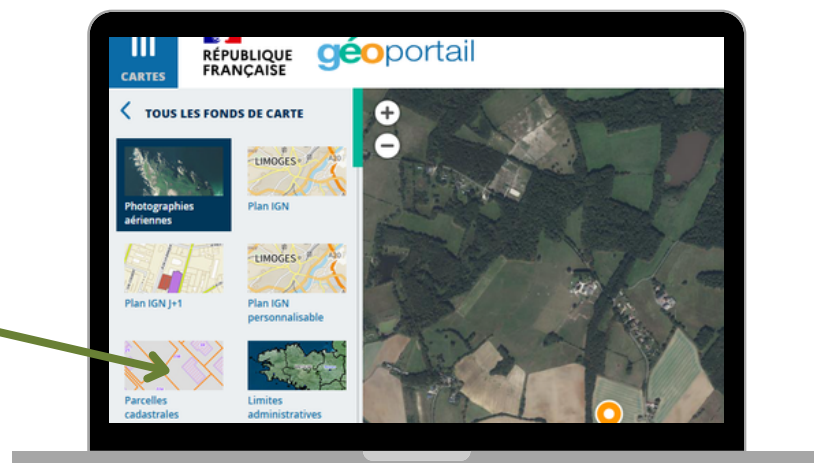
1ère étape : obtenir un plan de situation pour visualiser le positionnement de la parcelle.

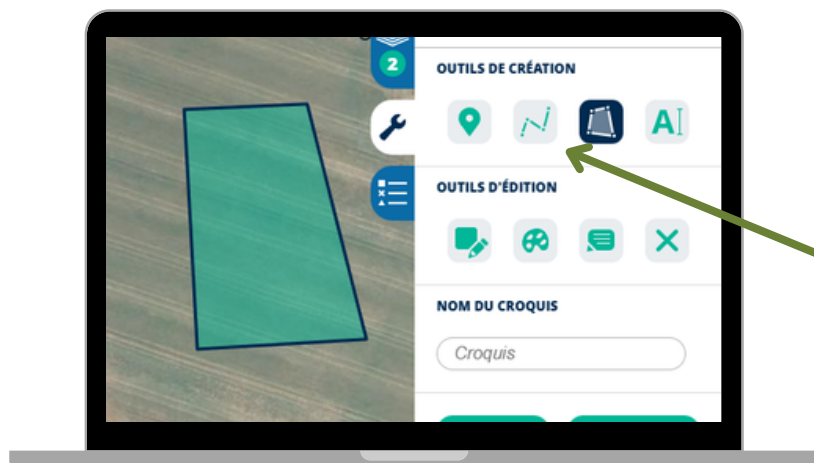
Pour cela, dézoomer pour obtenir une carte à l'échelle convenable et **pointer** la parcelle. Faire une capture d'écran de ce plan et la joindre à votre dossier.



2è étape : obtenir un plan cadastral à une échelle lisible

Pour cela, zoomer, aller dans l'onglet cartes et cliquer sur **parcelles cadastrales**



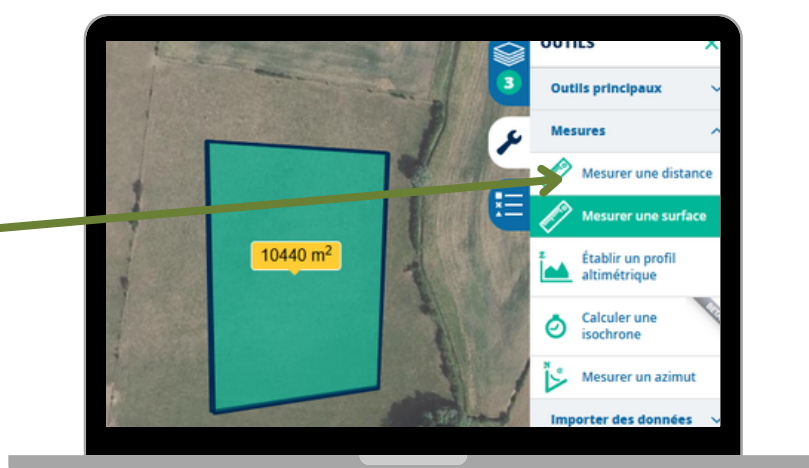


3<sup>è</sup> étape : matérialiser le projet le plus précisément possible

Pour cela, cliquer sur **outils -> annoter la carte**  
Dessiner des **lignes** pour les haies et alignements, des **polygones** pour les bosquets et vergers.

4<sup>è</sup> étape : mesurer le projet

Pour cela, cliquer sur **outils -> mesures**. Mesurer une **distance** pour les haies et alignements, mesurer une **surface** pour les vergers et bosquets



**Faire une capture d'écran de chaque mesure et les joindre à votre dossier.**

## E. Le suivi des plantations

### Garantie de reprise

Dans un souci de suivi permettant d'estimer la qualité des végétaux acquis et les essences les mieux adaptées, un **questionnaire concernant la reprise des végétaux au printemps suivant leur plantation** sera envoyé à tous les planteurs. Ces derniers s'engagent à le retourner dûment complété dans les délais impartis. Le PETR Centre-Cher étudiera au cas par cas les problèmes de reprise.

Egalement, le PETR souhaite évaluer l'état des plantations sur le long terme. Aussi, des enquêtes seront régulièrement menées dans les années suivant la plantation, auxquelles les planteurs devront répondre.

### Contrôle de la plantation

Un agent du PETR Centre-Cher pourra effectuer des observations sur site afin de vérifier l'adéquation des plantations avec ce qui avait été défini dans le dossier de demande de subvention. **En cas de non-respect des recommandations techniques pour le transport, la mise en jauge/stockage et la plantation, le PETR Centre-Cher ne pourra être tenu responsable de la non-reprise des végétaux et de la perte des fournitures, et ne prendra donc pas en charge le remplacement des végétaux et/ou des fournitures.**

### Communication

Le PETR Centre-Cher pourra être amené à prendre des photographies des plantations financées dans le cadre du programme Plantez le Décor afin d'en assurer sa promotion.

Toute communication réalisée par le planteur sur le projet de plantation devra **mentionner la participation régionale** au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Les éléments relatifs à celle-ci sont disponibles sur ce [site](#).

### Le remboursement de l'aide

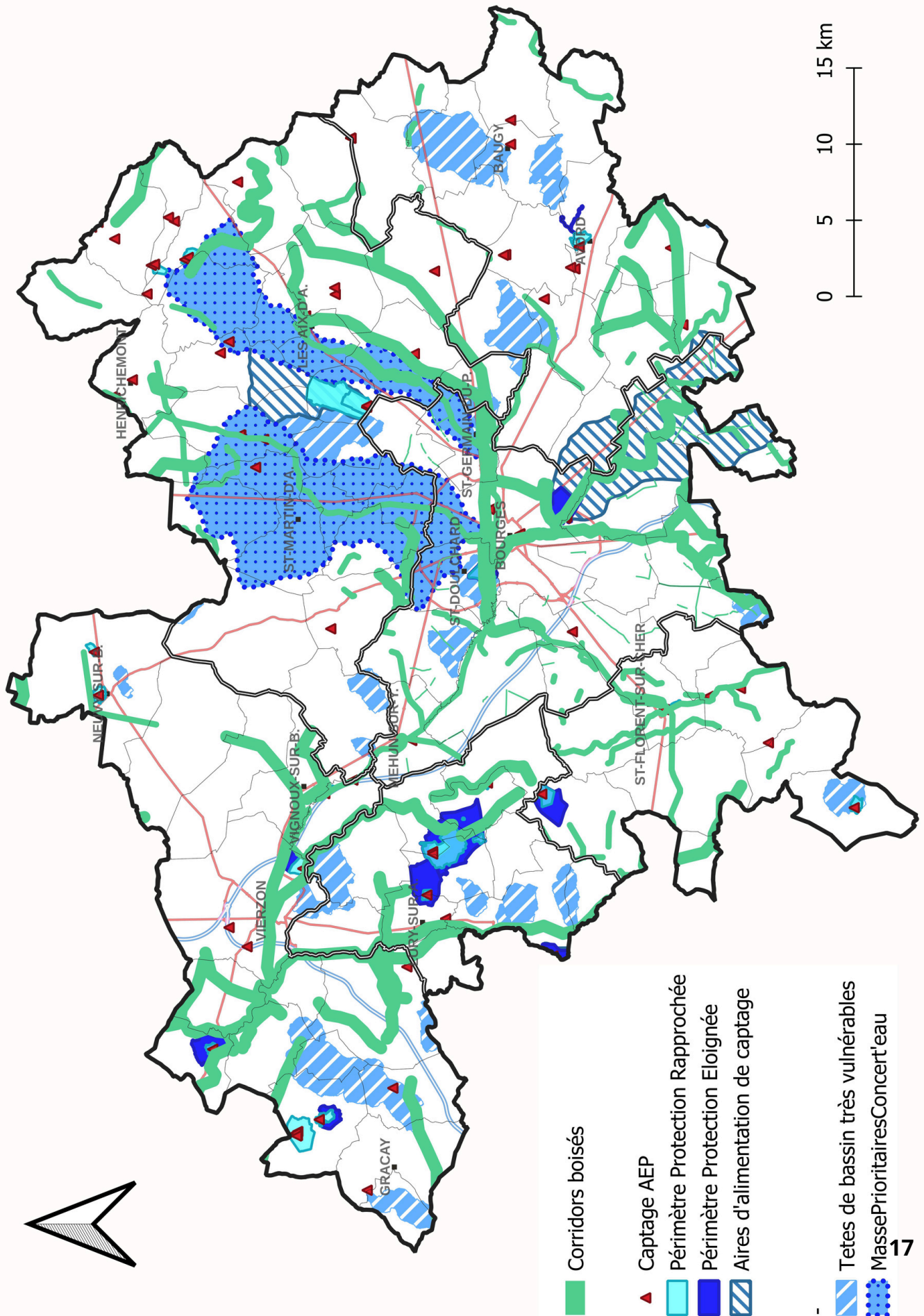
Au cours des cinq années suivant la plantation, le PETR Centre-Cher pourra exiger le remboursement de la subvention attribuée dans les cas suivants :

- Non-respect du lieu et du schéma de plantation définis dans le dossier instruit
- Non-respect de la législation, des conseils techniques de préparation du terrain, de plantation et d'entretien
- Détérioration partielle ou totale de la plantation subventionnée

# Annexes

## Annexe 1 : carte de localisation des zones prioritaires

### SYNTHESE DES ZONES A ENJEUX





## Annexe 2 : haies, compositions et fournitures

Les haies seront plantées uniquement à partir d'**espèces champêtres locales** listées dans ce document et conformément au schéma ci-dessous.

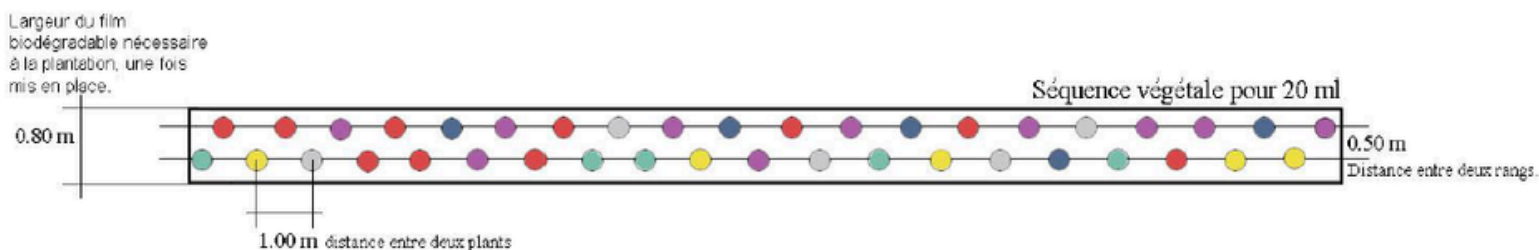
Les plants seront certifiés par le label Végétal Local - Bassin Parisien Sud, dans la mesure du possible. Cette marque étant en émergence, la disponibilité des plants peut s'avérer compliquée au moment de la commande par le PETR Centre-Cher. Aussi, en cas d'indisponibilité d'une espèce ou de labellisation possible, le PETR Centre-Cher la remplacera par une autre espèce ou par un plant soit avec la certification d'une autre zone biogéographique, soit sans label, dans la mesure du possible.

Pour être éligible, **la haie doit faire un minimum de 100 ml** (sans condition de continuité), être plantée sur 2 lignes en quinconces et être composée de 6 essences différentes.

### Schéma de plantation à respecter

6 essences différentes composent les haies. Pour un mélange idéal, des séquences de plantation sur 20 mètres linéaires ont été réalisées et permettent de définir les quantités (voir ci-dessous).

Pour la plantation sur 2 rangs en quinconce (espacement entre plants 1m et entre rangs 0,5m), compter 40 plant pour 20 ml, soit 200 plants pour 100 ml.



N° 1 ● 10 unités

N° 2 ● 10 unités

N° 3 ● 5 unités

N° 4 ● 5 unités

N° 5 ● 5 unités

N° 6 ● 5 unités

Soit pour 100 ml :  
Essence végétale

N°1 = 50 u

N°2 = 50 u

N°3 = 25 u

N°4 = 25 u

N°5 = 25 u

N°6 = 25 u

## Choix des compositions de haies

En ce qui concerne les haies, les végétaux fournis dans le cadre de Plantez le Décor sont des **jeunes plants (30 à 50 cm de haut)**, assurant une meilleure reprise et favorisant un aspect buissonnant après la taille de formation (se référer aux recommandations techniques - document 6). Ils seront livrés racines nues.

Dans un souci de préservation de la biodiversité d'origine génétique locale et d'adaptation au changement climatique, le PETR Centre-Cher fournira des plants certifiés Végétal Local.

### Trame 1 - haie favorable aux oiseaux et pollinisateurs

Cette haie permet d'apporter pollen et nectar aux pollinisateurs de février à juin et des fruits de juin jusqu'à la fin de l'hiver.

Après la taille de formation, elle peut être laissée en développement libre (hauteur maximale 4 à 5m). Elle peut également être maintenue à une hauteur de 1,50 à 2m, mais il est préférable de ne pas la tailler tous les ans pour permettre la floraison (maximum 1 taille tous les 3 ans).

1. Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
2. Prunellier (*Prunus spinosa*)
3. Cerisier de Saint Lucie (*Prunus mahaleb*)
4. Néflier (*Mespilus germanica*)
5. Noisetier (*Corylus avellana*)
6. Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)

### Trame 2 - haie haute favorable aux oiseaux et pollinisateurs

Cette haie permet d'apporter pollen et nectar aux pollinisateurs de février à juillet et des fruits de juin jusqu'à la fin de l'hiver. Les essences qui la composent ont également toutes des vertus médicinales.

Après la taille de formation, elle peut être laissée en développement libre (hauteur maximale 15 à 20m), certaines essences ne supportant pas des tailles strictes.

Il est préférable de ne pas la tailler tous les ans pour permettre la floraison (maximum 1 taille tous les 3 ans).

A planter à minimum 2m de la limite de propriété.

1. Sureau noir (*Sambucus nigra*)
2. Noisetier (*Corylus avellana*)
3. Merisier (*Prunus avium*)
4. Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
5. Aubépine (*Crataegus monogyna*)
6. Eglantier (*Rosa canina*)



### Trame 3 - haie semi-persistante

Cette haie est composée en partie d'essence marcescentes (conserver ses feuilles mortes tout l'hiver) ou semi-persistantes (conserve ses feuilles en l'absence de grand froid), les autres essences ayant des ramifications importantes favorisant l'occultation.

Après la taille de formation, elle peut être laissée en développement libre (hauteur maximale 15m). Elle peut également être maintenue à une hauteur de 1,50 à 2m, mais il est préférable de ne pas la tailler tous les ans pour un aspect plus naturel et plus favorable à la biodiversité (maximum 1 taille tous les 3 ans).

1. Charme commun (*Carpinus betulus*)
2. Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
3. Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
4. Noisetier (*Corylus avellana*)
5. Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
6. Erable champêtre (*Acer campestre*)

### Trame 4 - haie fruitière (pour la faune)

Cette haie est composée d'espèces locales de fruitiers. Après la taille de formation, elle doit être laissée en développement libre (hauteur maximale 12 à 15m), certaines espèces ne supportant pas des tailles strictes.

Il est préférable de ne pas la tailler tous les ans pour permettre la floraison (maximum une taille tous les trois ans).

A planter à minimum 2m de la limite de propriété.

1. Noisetier (*Corylus avellana*)
2. Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
3. Prunellier (*Prunus spinosa*)
4. Néflier (*Crataegus germanica*)
5. Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*)
6. Pommier franc (*Malus sylvestris*)

### Trame 5 - haie fruitière (consommation humaine)

Cette haie est composée d'espèces locales de fruitiers. Après la taille de formation, elle doit être laissée en développement libre (hauteur maximale 12 à 15m), certaines espèces ne supportant pas des tailles strictes.

Il est préférable de ne pas la tailler tous les ans pour permettre la floraison (maximum une taille tous les trois ans).

A planter à minimum 2m de la limite de propriété.

1. Noisetier (*Corylus avellana*)
2. Cormier (*Sorbus domestica*)
3. Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)
4. Groseillier à maquereaux (*Ribes uva-crispa*)
5. Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
6. Sureau noir (*Sambucus nigra*)

### Trame 6 - haie bois énergie

La composition de cette haie se fera au cas par cas, en partenariat avec d'autres structures (Chambre d'agriculture, SCIC Berry Energies Bocage...).

Cette haie permet d'apporter du bois de chauffage (bûches et bois déchiqueté après coupe) après quelques années de pousse.

Elle devra être laissée en développement libre (hauteur maximale = 15 à 20m), pour assurer un bois de taille adéquate. Elle devra donc être plantée à minimum 2 m de la limite de propriété.

Il est préférable de ne pas la tailler (après la taille de formation) tous les ans pour permettre une meilleure valorisation du bois, et de favoriser un recépage tous les 15 ans environ.

Il est vivement conseillé de mettre place un plan de gestion de cette haie pour optimiser toutes les étapes nécessaires à la production de bois énergie.

### Trame 7 - plantation de bord de cours d'eau / ripisylve

La composition de cette ripisylve se fera au cas par cas, en partenariat avec d'autres structures (syndicats de rivière, SAGE...).

Elle pourra être déclinée sous forme de bosquet ou suivant un schéma spécifique différent de celui proposé ci-dessus, suivant l'avis des partenaires.

De même, le linéaire pourra être inférieur à 100 ml si d'autres projets de plantations sont également prévus dans le cadre de la demande Plantez le Décor (autres haies, bosquets, alignements, vergers). Dans ce seul cas de figure, ce n'est pas le linéaire de plantations qui sera pris en compte mais le linéaire de berges concerné.

## Fournitures nécessaires

### Paillage

**Le paillage est obligatoire pour tous types de haie.** Il limite la concurrence des plants avec les adventices et favorise ainsi une meilleure croissance des végétaux les premières années. Il est donc conseillé de ne pas négliger cette étape importante et incontournable dans le projet de plantation.

Le PETR Centre-Cher subventionne le paillage biodégradable, compromis entre le paillage naturel et la facilité de mise en place (pour des conseils sur la mise en place, se référer aux recommandations techniques – document 1).

Néanmoins, chaque porteur de projet reste libre de choisir un autre type de paillage (paillage naturel requis).

Caractéristiques du paillage fournis dans le cadre de « Plantez le Décor » :

- Paillage biodégradable prépercé (en quinconce tous les mètres, sur 2 lignes espacées de 50 cm)
- Composé de fibres végétales
- Rouleau de 50 m ou 25 m
- Largeur = 1,10 m
- Fourni avec des collerettes biodégradables (1/plant)

### Protections contre le gibier (lapins, chevreuils)

En cas de présence avérée d'une forte population de lapins ou de chevreuils, il est conseillé de protéger les plants de l'abrutissement de ces derniers.

Plusieurs solutions existent :

- Des protections toutes prêtes que le PETR Centre-Cher fournit et qui sont financées par la Région Centre Val de Loire,
- Entourer la haie d'un grillage à poules pour freiner la pénétration des lapins (non financé et non fourni par Plantez le Décor)
- Entourer la haie d'un fil de clôture électrique pour freiner la pénétration des chevreuils (non financé et non fourni par Plantez le Décor)
- Installer de la laine de mouton au pied des plantations qui assurera la fonction de paillage et de répulsif à chevreuils (non financé et non fourni dans Plantez le Décor)

Ces techniques limitent la prédation sur les plants et donc le risque de mortalité. Néanmoins, elles ne sauraient garantir un risque nul.

### Caractéristiques des protections fournies dans le cadre de « Plantez le Décor » :

- Protection biodégradables prépercées pour le passage d'un tuteur
- Composées de fibres végétales
- Hauteur 40 cm
- Fourni avec 2 tuteurs en bambou par protection afin d'éviter qu'elles se rabattent sur le plant

## Annexe 3 : bosquets, essences et fournitures

Les bosquets seront plantés uniquement à partir d'espèces champêtres locales listées dans ce document et conformément au schéma ci-dessous.

Les plants seront certifiés par le label Végétal Local, dans la mesure du possible. Cette marque étant en émergence, la disponibilité des plants peut s'avérer compliquée au moment de la commande par le PETR Centre-Cher. Aussi, en cas d'indisponibilité d'une espèce ou de labellisation possible, le PETR Centre-Cher la remplacera par une autre espèce ou par un plant soit avec la certification d'une autre zone biogéographique, soit sans label, dans la mesure du possible.

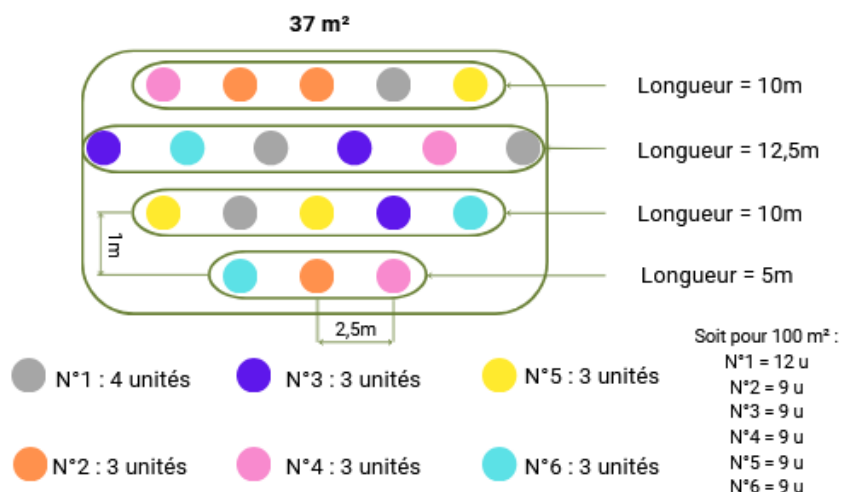
Pour être éligible, le bosquet doit faire **un minimum de 100 m<sup>2</sup> et maximum 1ha** et devra être composé de 6 espèces différentes minimum.

### Schéma de plantation indicatif

6 essences différentes composent les bosquets. Une séquence de plantation pour 30 m<sup>2</sup> a été réalisée et permet de définir des quantités (voir ci-dessous).

Pour la plantation suivant ce schéma, compter 19 plants pour 30 m<sup>2</sup>, soit 57 plants pour 100 m<sup>2</sup>.

D'autres schémas sont envisageables au cas par cas.



## Choix des essences de plants

En ce qui concerne les bosquets, les végétaux fournis dans le cadre de Plantez le Décor sont des **jeunes plants (30 à 50 cm de haut)**, assurant une meilleure reprise et favorisant un aspect buissonnant après la taille de formation (se référer aux recommandations techniques – document 5). Ils seront livrés racines nues mais conditionnés dans des sacs adaptés.

Dans un souci de préservation de la biodiversité d'origine génétique locale et d'adaptation au dérèglement climatique, le PETR Centre-Cher fournira des plants certifiés Végétal Local.

- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
- Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Bourdaine (*Frangula alnus*)
- Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*)
- Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*)
- Charme commun (*Carpinus betulus*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea* subsp. *Petraea*)
- Cormier (*Sorbus domestica*)
- Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Eglantier (*Rosa canina*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)
- Groseillier à maquereau (*Ribes uva-crispa*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Néflier (*Crataegus germanica*)
- Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Orme champêtre (*Ulmus minor*)
- Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*)
- Pommier franc (*Malus sylvestris*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Saule blanc (*Salix alba*)
- Saule cendré (*Salix cinerea*)
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Saule roux (*Salix atrocinerea*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)



## Fournitures nécessaires

### Paillage

**Le paillage est obligatoire pour tout bosquet.** Il limite la concurrence des plants avec les adventices et favorise ainsi une meilleure croissance des végétaux les premières années. Il est donc conseillé de ne pas négliger cette étape importante et incontournable dans le projet de plantation.

Le PETR Centre-Cher subventionne le paillage biodégradable, compromis entre le paillage naturel et la facilité de mise en place. Néanmoins, chaque porteur de projet reste libre de choisir un autre type de paillage (paillage naturel requis).

### Caractéristiques des dalles fournies dans le cadre de « Plantez le Décor » :

- Composées de fibres végétales biodégradables
- Carré de 50x50 cm

### Protections contre le gibier (lapins, chevreuils)

En cas de présence avérée d'une forte population de lapins ou de chevreuils, il est conseillé de protéger les plants de l'abroussement de ces derniers.

Plusieurs solutions existent :

- Des protections toutes prêtes que le PETR Centre-Cher fournit et qui sont financées par la Région Centre Val de Loire,
- Entourer la haie d'un grillage à poules pour freiner la pénétration des lapins (non financé et non fourni par Plantez le Décor)
- Entourer la haie d'un fil de clôture électrique pour freiner la pénétration des chevreuils (non financé et non fourni par Plantez le Décor)
- installer de la laine de mouton au pied des plantations qui assurera la fonction de paillage et de répulsif à chevreuils (non financé et non fourni dans Plantez le Décor)

Ces techniques limitent la prédation sur les plants et donc le risque de mortalité. Néanmoins, elles ne sauraient garantir un risque nul.

### Caractéristiques des protections fournies dans le cadre de « Plantez le Décor » :

- Protection biodégradables prépercées pour le passage d'un tuteur
- Composées de fibres végétales
- Hauteur 40 cm
- Fournies avec 2 tuteurs en bambou

## Annexe 4 : alignements d'arbres, essences et fournitures (collectivités uniquement)

Les alignements d'arbres seront plantés uniquement à partir d'essences champêtres locales listées dans ce document.

En cas d'indisponibilité d'une espèce, le PETR Centre-Cher la remplacera par une autre, dans la mesure du possible.

**Les alignements devront être plurispécifiques** (composés de plusieurs espèces), à choisir dans la liste des essences végétales proposées ci-dessous avec un minimum de 3 essences différentes, afin de garantir une meilleure résilience des plantations en cas de maladies notamment.

Pour être éligible, l'alignement d'arbres doit être composé de **minimum 5 arbres et maximum 30 arbres**, plantés de manière continue pour souligner une route, un chemin, etc. Les arbres devront être espacés de 10 mètres les uns des autres.

### Choix des essences d'arbres

Les végétaux fournis dans le cadre de Plantez le Décor, pour les alignements d'arbres, sont préférentiellement des arbres en tige de diamètre 8/10 cm, formés pour être des arbres de hauts jets (se référer aux recommandations techniques – document 5). Ils seront livrés racines nues.

Cette taille de végétaux est donnée à titre indicatif. Le PETR Centre-Cher se réserve le droit d'en choisir une autre en cas de problème d'approvisionnement.

Ces végétaux sont très fragiles. Il est donc important de prévoir des bâches pour couvrir les racines lors de leur transport. De plus, une bonne préparation du terrain est primordiale en préparant des fosses d'un minimum 1m3 de bonne terre.

Il conviendra de **planter ces arbres le plus rapidement possible** après livraison pour limiter l'assèchement des racines. Le pralinage des racines avant mise en terre est vivement conseillé.

- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
- Cormier (*Sorbus domestica*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Orme champêtre (*Ulmus minor*)
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)

## Fournitures nécessaires

### Paillage

**Le paillage est vivement recommandé au pied de chaque arbre d'alignement.** Il limite la concurrence des plants avec les adventices et favorise ainsi une meilleure croissance des végétaux les premières années. Il est donc conseillé de ne pas négliger cette étape importante et incontournable dans le projet de plantation.

Le PETR Centre-Cher subventionne le paillage biodégradable, compromis entre le paillage naturel et la facilité de mise en place. Néanmoins, chaque porteur de projet reste libre de choisir un autre type de paillage (paillage naturel requis).

### Caractéristiques des dalles fournies dans le cadre de « Plantez le Décor » :

- Composées de fibres végétales biodégradables
- Carré de 50x50 cm

### Protections contre le gibier (chevreuils)

En cas de présence avérée d'une forte population de chevreuils, il est conseillé de protéger les arbres du risque d'écorchage de ces derniers.

Cependant, aucune protection n'est financée dans le cadre de Plantez le Décor.

## Annexe 5 : vergers, essences et fournitures (collectivités uniquement)

L'objectif est d'accompagner les petits vergers portés par des collectivités, ouverts à tous, où **la participation des citoyens au projet est engagée** (schéma d'aménagement, plantation, entretien, cueillette, valorisation, animation, etc.).

L'approvisionnement en fruitiers définis dans la liste ci-dessous peut s'avérer compliqué lors de la commande passée par le PETR Centre-Cher du fait du peu de pépiniéristes proposant ce type de produit en ½ tige. Aussi, en cas d'indisponibilité d'une espèce, le PETR Centre-Cher la remplacera par une autre, dans la mesure du possible.

Pour être éligible, le verger doit être **composé de 5 à 30 arbres et être plurispécifique** (composé de plusieurs variétés) afin de garantir une meilleure résilience des plantations en cas de maladies notamment. Il devra être composé de **3 variétés différentes minimum**.

### Choix des essences de fruitiers

Les arbres devront être espacés de 7 mètres les uns des autres.

Les végétaux fournis dans le cadre de Plantez le Décor sont des variétés anciennes et locales de fruitiers (liste établie grâce au guide élaboré par l'URGC Centre-Val de Loire et la Société Pomologique du Berry *Et si on plantait des variétés locales ?*), préférentiellement en demi-tige de diamètre 8/10 cm. Ils seront livrés racines nues.

Cette taille de végétaux est donnée à titre indicatif. Le PETR Centre-Cher se réserve le droit d'en choisir une autre en cas de problème d'approvisionnement.

Ces végétaux sont très fragiles. Il est donc important de prévoir des bâches pour couvrir les racines lors de leur transport. De plus, une bonne préparation du terrain est primordiale en préparant des fosses d'un minimum 1m<sup>3</sup> de bonne terre.

Il conviendra de **planter ces arbres le plus rapidement possible** après livraison pour limiter l'assèchement des racines. Le pralinage des racines avant mise en terre est vivement conseillé.

- Belle du Berry (cerisier)
- Sainte-Catherine (prunier)
- Bec d'Oie du Cher (pommier)
- Bondon (pommier)
- Cravert (pommier)
- Sainte Germaine (pommier)
- Curé (poirier)
- Duchesse du Berry d'été (poirier)

## Fournitures nécessaires

### Paillage

Le paillage est vivement recommandé au pied de chaque fruitier. Il limite la concurrence des plants avec les adventices et favorise ainsi une meilleure croissance des végétaux les premières années. Il est donc conseillé de ne pas négliger cette étape importante et incontournable dans le projet de plantation.

Le PETR Centre-Cher subventionne le paillage biodégradable, compromis entre le paillage naturel et la facilité de mise en place. Néanmoins, chaque porteur de projet reste libre de choisir un autre type de paillage (paillage naturel requis).

### Caractéristiques des dalles fournies dans le cadre de « Plantez le Décor » :

- Composées de fibres végétales biodégradables
- Carré de 50x50 cm

### Protections contre le gibier (chevreuils)

En cas de présence avérée d'une forte population de chevreuils, il est conseillé de protéger les arbres du risque d'écorchage de ces derniers.

Cependant, aucune protection n'est financée dans le cadre de Plantez le Décor.

# Annexe 5 : tableau récapitulatif des essences végétales éligibles (haies, bosquets, alignements) et de leurs caractéristiques générales

| Essences                                                       | Feuillage | Croissance en cm/an | Forme possible                                             | Hauteur max. en mètre(s) | Types de sol                                                            | Intérêt nectarifère et pollinifère           | Observations                                                                                   | Formes végétales possibles  |
|----------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Alisier terminal ( <i>Sorbus torminalis</i> )                  | C         | 20 à 60             | Haut jet intermédiaire                                     | 10 à 15                  | Assez sec à assez humide, acide à basique, sableux, limoneux            | Attractif / Floraison en mai                 | Rouge vif en automne / Rejette, drageonne / Arbre d'alignement / Favorable à la faune (fruits) | Haie / Bosquet / Alignement |
| Aubépine monogyne ( <i>Crataegus monogyna</i> )                | C         | 20 à + 60           | Cépée* arbuste Taille stricte                              | 4 à 8                    | Sec à peu humide, acide à basique, matériaux variables                  | Attractif / Floraison en avril-mai           | Ne pas planter près des vergers / Epineux / Favorable à la faune (fruits, épines)              | Haie / Bosquet              |
| Aulne glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> )                     | C         | 20 à + 60           | Haut jet principal Cépée arbre, Têtard                     | 12 à 18                  | Humide à très humide, acide à basique, sableux, limoneux, argileux      | Attractif / Floraison en février             | Fixe les berges                                                                                | Ripisylve / Bosquet         |
| Bourdaïne ( <i>Frangula alnus</i> )                            | C         | 20 à 60             | Cépée arbuste Taille stricte                               | 1 à 2                    | Humide à très humide, acide à basique, matériaux variables              | Attractif / Floraison en juin-septembre      | Baies toxiques en été Favorable à la faune Rejette, épineux                                    | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Caménisier à balais ( <i>Lonicera xylosteum</i> )              | C         | - 20                | Cépée arbuste Taille stricte                               | 1 à 2                    | Sain, peu acide à basique, limoneux, argileux, marneux                  | Attractif / Floraison en mai-juin            | Baies toxiques en été Favorable à la faune Rejette                                             | Haie / Bosquet              |
| Cerisier de Sainte Lucie ( <i>Prunus mahaleb</i> )             | C         | - 20 à 60           | Cépée arbuste Taille stricte                               | 3 à 4                    | Sec, neutre à basique, limoneux, argileux                               | Attractif / Floraison en mars-avril          | Favorable à la faune (fruits) / Rejette / Calicicole                                           | Haie / Bosquet              |
| Charme commun ( <i>Carpinus betulus</i> )                      | M         | - 20 à 60           | Haut jet intermédiaire, Têtard Cépée arbre, Taille stricte | 10 à 15                  | Sain, peu acide à basique, limoneux, argileux                           | Peu attractif / Floraison en avril-mai       | Rejette / Bois de chauffage                                                                    | Haie / Bosquet              |
| Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> )                       | C         | - 20 à 60           | Haut jet principal Têtard                                  | 15 à 20                  | Sain à assez humide, très acide à basique, limoneux, argileux, tourbeux | Peu attractif / Floraison en avril-mai       | Favorable à la faune (fruits) / Bon bois de chauffage                                          | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Chêne pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )                   | M         | - 20                | Haut jet intermédiaire Cépée arbre                         | 8 à 12                   | Sec à sain, peu acide à basique, calcaire                               | Peu attractif / Floraison en avril-mai       | Favorable à la faune (fruits) / Bon bois de chauffage / Arbre d'alignement                     | Haie / Bosquet / Alignement |
| Chêne sessile ( <i>Quercus petraea</i> subsp. <i>Petraea</i> ) | M         | - 20 à 60           | Haut jet principal                                         | 15 à 20                  | Sec à sain, acide à neutre, limoneux, argileux                          | Peu attractif / Floraison en mai-juin        | A proximité d'un massif forestier                                                              | Haie / Bosquet              |
| Cornier ( <i>Sorbus domestica</i> )                            | C         | - 20                | Haut jet intermédiaire                                     | 8 à 15                   | Sec à sain, acide à basique, argileux, caillouteux                      | Attractif / Floraison en avril-mai           | Rejette / Favorable à la faune (fruits) / Arbre d'alignement                                   | Haie / Bosquet / Alignement |
| Cornouiller mâle ( <i>Cornus mas</i> )                         | C         | 20 à + 60           | Cépée arbuste Taille stricte                               | 1 à 2                    | Sec à peu humide, neutre à basique, limoneux, argileux                  | Peu attractif / Floraison février-mars-avril | Favorable à la faune (fruits) / Rejette                                                        | Haie / Bosquet              |
| Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> )                | C         | 20 à + 60           | Cépée arbuste Taille stricte                               | 1 à 2                    | Sec à humide, peu acide à basique, limoneux argileux, marneux           | Peu attractif / Floraison en mai-juin        | Fruits en fin d'été / Rejette, drageonne / Favorable à la faune (fruits)                       | Haie / Ripisylve / Bosquet  |



| Essences                                           | Feuillage | Croissance en cm/an | Forme possible                                                   | Hauteur max. en mètre(s) | Types de sol                                                    | Intérêt nectarifère et pollinifère      | Observations                                                                      | Formes végétales possibles              |
|----------------------------------------------------|-----------|---------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Eglantier ( <i>Rosa canina</i> )                   | C         | + 60                | Cépée arbuste<br>Taille stricte                                  | 1 à 2                    | Sec à sain, peu acide à basique, sableux, limoneux, argileux    | Attractif / Floraison en mai-juin       | Epineux / Porte-greffe pour rosiers                                               | Haie / Bosquet                          |
| Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )         | C         | - 20 à 60           | Haut jet intermédiaire, Têtard<br>Cépée arbre, Taille stricte    | 8 à 12                   | Sain, neutre à basique, limoneux, argileux                      | Attractif / Floraison en mai            | Rejette<br>Arbre d'alignement                                                     | Haie / Bosquet / Alignement             |
| Fusain d'Europe ( <i>Euonymus europaeus</i> )      | C         | 20 à + 60           | Cépée arbuste<br>Taille stricte                                  | 1 à 4                    | Sain à humide, peu acide à basique, limoneux argileux, marneux  | Peu attractif / Floraison an avril-mai  | Fruits toxiques fin été / Feuillage rouge automne / Favorable à la faune (fruits) | Haie / Bosquet                          |
| Grosellier rouge ( <i>Ribes rubrum</i> )           | C         | 20 à 60             | Cépée arbuste<br>Taille stricte                                  | 1 à 2                    | Humide à frais, faiblement acide à neutre                       | Attractif / Floraison en avril-mai      | Favorable à la faune / Fruits comestibles                                         | Haie / Ripisylve / Bosquet              |
| Grosellier à maquereau ( <i>Ribes uva-crispa</i> ) | C         | 20 à 60             | Cépée arbuste<br>Taille stricte                                  | 1 à 2                    | Humide à frais, faiblement acide à neutre                       | Attractif / Floraison en avril-mai      | Favorable à la faune / Fruits comestibles                                         | Haie / Ripisylve / Bosquet              |
| Merisier ( <i>Prunus avium</i> )                   | C         | + 60                | Haut jet principal<br>Haut jet intermédiaire                     | 12 à 15                  | Sain, peu acide à basique, limoneux, argileux                   | Attractif / Floraison en avril-mai      | Porte-greffe / Favorable à la faune (fruits) / Arbre d'alignement                 | Haie / Bosquet / Alignement             |
| Nélier ( <i>Crataegus germanica</i> )              | C         | - 20                | Cépée arbuste<br>Taille stricte                                  | 2 à 4                    | Sain, acide, sableux, limoneux                                  | Attractif / Floraison en mai-juin       | Favorable à la faune / Fruits comestibles bleus / Porte-greffe d'arbres fruitiers | Haie / Bosquet                          |
| Nerprun purgatif ( <i>Rhamnus cathartica</i> )     | C         | 20 à 60             | Cépée arbuste<br>Taille stricte                                  | 1 à 2                    | Très sec à sain, neutre à basique, argileux, calcaire           | Peu attractif / Floraison en mai-juin   | Epineux / Fruits toxiques dès septembre / Favorable à la faune (fruits)           | Haie / Bosquet                          |
| Noisetier ( <i>Corylus avellana</i> )              | C         | 20 à + 60           | Cépée arbuste<br>Taille stricte                                  | 3 à 6                    | Sain, peu acide à basique, limoneux argileux                    | Attractif / Floraison en février-mars   | Rejette, drageonne / Favorable à la faune (fruits)                                | Haie / Bosquet                          |
| Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> )              | C         | 20 à 60             | Haut jet principal                                               | 12 à 15                  | Sain à humide, peu acide à basique, limoneux, sableux, argileux | Peu attractif / Floraison en avril-mai  | Identifie un lieu / Favorable à la faune (fruits) / Arbre d'alignement            | Alignement                              |
| Orme champêtre ( <i>Ulmus minor</i> )              | C         | 20 à 60             | Haut jet principal et intermédiaire, Cépée arbre, Taille stricte | 18 à 25                  | Sain à humide, neutre, limoneux, argileux                       | Peu attractif / Floraison en mars-avril | Résiste à la graphiose<br>Arbre d'alignement                                      | Haie / Ripisylve / Bosquet / Alignement |
| Poirier sauvage ( <i>Pyrus pyraeaster</i> )        | C         | - 20                | Haut jet intermédiaire                                           | 5 à 10                   | Sec à assez humide, peu acide à basique, limoneux, argileux     | Attractif / Floraison en avril          | Fleurs en avril-mai<br>Favorable à la faune                                       | Haie / Bosquet                          |
| Pommier franc ( <i>Malus sylvestris</i> )          | C         | - 20 à 60           | Haut jet intermédiaire                                           | 5 à 10                   | Sec à peu humide, acide à basique, limoneux, argileux           | Attractif / Floraison en avril-mai      | Favorable à la faune (fruits)                                                     | Haie / Bosquet                          |
| Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> )               | C         | 20 à 60             | Cépée arbuste<br>Taille stricte                                  | 1 à 4                    | Sec à humide, peu acide à basique, limoneux, argileux           | Attractif / Floraison en mars-avril     | Epineux / Favorable à la faune (fruits)                                           | Haie / Ripisylve / Bosquet              |

| Essences                                            | Feuillage | Croissance en cm/an | Forme possible                                               | Hauteur max. en mètre(s) | Types de sol                                           | Intérêt nectarifère et pollinifère    | Observations                                                                | Formes végétales possibles  |
|-----------------------------------------------------|-----------|---------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Saule blanc ( <i>Salix alba</i> )                   | C         | + 60                | Haut jet intermédiaire, Têtard, Cépée arbrue. Taille stricte | 15 à 20                  | Humide, neutre à basique, limoneux, argileux           | Attractif / Floraison en mars-avril   | Fixe les berges                                                             | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Saule roux ( <i>Salix atrocinerea</i> )             | C         | + 60                | Cépée arbrue Taille stricte                                  | 3 à 4                    | Sec à très humide, acide, limoneux, argileux           | Attractif / Floraison en mars-avril   | Rejette                                                                     | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Saule cendré ( <i>Salix cinerea</i> )               | C         | 20 à 60             | Cépée arbrue Taille stricte                                  | 3 à 5                    | Humide à très humide, tout type de sol                 | Attractif / Floraison en mars-avril   | Rejette / Apprécie les terrains inondés                                     | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Saule marsault ( <i>Salix caprea</i> )              | C         | + 60                | Cépée arbrue Taille stricte                                  | 3 à 8                    | Sain à humide, acide à basique, limoneux, argileux     | Attractif / Floraison en mars-avril   | Rejette                                                                     | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Sureau noir ( <i>Sambucus nigra</i> )               | C         | + 60                | Cépée arbrue Taille stricte                                  | 3 à 6                    | Sain à humide, neutre à basique, limoneux, argileux    | Peu attractif / Floraison en mai-juin | Fruits en août / Rejette / Favorable à la faune (fruits)                    | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia cordata</i> ) | C         | 20 à + 60           | Haut jet intermédiaire, Cépée arbrue, Têtard                 | 15 à 20                  | Sain, acide à neutre, limoneux, argileux               | Attractif / Floraison en juillet      | Identifie un lieu / Arbre d'alignement                                      | Haie / Bosquet / Alignement |
| Troène ( <i>Ligustrum vulgare</i> )                 | S.P.      | 20 à + 60           | Buisson bas Taille stricte                                   | 2 à 4                    | Sec à humide, peu acide à basique                      | Attractif / Floraison en mai-juin     | Baies toxiques en été et en hiver / Rejette / Favorable à la faune (fruits) | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Viorne lantane ( <i>Viburnum lantana</i> )          | S.P.      | 20 à 60             | Buisson bas Taille stricte                                   | 1 à 2                    | Sec à humide, peu acide à basique, limoneux, argileux  | Attractif / Floraison en mai-juin     | Rejette / Favorable à la faune (fruits)                                     | Haie / Ripisylve / Bosquet  |
| Viorne obier ( <i>Viburnum opulus</i> )             | C         | 20 à + 60           | Buisson bas Taille stricte                                   | 1 à 4                    | Sain à humide, peu acide à basique, limoneux, argileux | Peu attractif / Floraison en mai-juin | Fruits toxiques fin été à hiver / Favorable à la faune (fruits)             | Haie / Ripisylve / Bosquet  |

### Légende

Feuillage : C : caduc / P : persistant / M : marcescent (conserve ses feuilles mortes tout l'hiver) / SP : semi-persistant (conserve ses feuilles en l'absence de grand froid)

Cépée = ensemble des rejets issus d'une même souche. Une conduite en cépée consiste à couper un arbre pour favoriser les rejets (voir Document 5 « L'entretien des plantations »)